

LE CANADA ET LES NÉGOCIATIONS DE L'ONU SUR LE CLIMAT :

l' «Accord de Paris », un ensemble de mesures qui démontre que le Canada est sérieux

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE UNE
DIFFÉRENCE AVANT PARIS ET À PARIS



9 novembre 2015

Saisir l'opportunité de faire une différence avant Paris et à Paris

Le Canada a beaucoup de rattrapage à faire. Depuis 1992, quand la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fut négociée au Sommet de la Terre, notre pays a contribué moins que sa juste part du travail qu'il faut faire afin de protéger le climat. En 2015, le résultat est une économie trop dépendante des combustibles fossiles et d'investir moins que l'on ne le devrait dans la transition vers un système basé à 100% sur les énergies renouvelables pour alimenter notre économie et pour assurer une qualité de vie saine.

À Paris, du 29 novembre au 11 décembre 2015, les gouvernements sont censés finaliser les négociations sur un nouvel accord et un ensemble de décisions de mise en oeuvre sous l'égide de la CCNUCC¹ pour limiter la pollution mondiale par le carbone. Cependant, le Canada doit commencer à rectifier les choses avant Paris, commençant par la rencontre des ministres organisée par la France et le Pérou du 8 au 10 novembre, et lors du G-20 en Turquie, les 15 et 16 novembre. Les Canadiens et les médias peuvent utiliser ce document pour comparer la performance du Canada lors de ces premières rencontres, ainsi qu'à Paris, vis à vis les métriques qui ont la meilleure chance de maintenir en équilibre le système climatique.

Il y a un consensus parmi les gouvernements et les spécialistes du climat que de garder le système climatique en équilibre exige que le réchauffement planétaire demeure bien au-dessous 2°C (par rapport aux niveaux pré-industriels). Cependant, ce niveau de réchauffement excède ce qui est sécuritaire pour les pays les plus vulnérables du monde.

Ces pays préconisent un réchauffement planétaire d'au plus 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels afin de protéger leur dignité et leur bien-être ; une position soutenue par plus de 950 organisations qui travaillent ensemble pour avancer la protection du climat sous les auspices du Réseau action climat international.

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a évalué le bilan global du carbone associés aux différents niveaux de réchauffement planétaire. Afin d'avoir 66 % des chances de garder les augmentations des températures au-dessous de 2°C, cela exige que les émissions cumulatives à l'échelle mondiale n'excèdent pas 1000 GtCO₂e (milliard de tonnes de CO₂) entre 2011 et 2050².

Depuis 2011, les activités humaines ont généré environ 50 GtCO₂e par année³ d'émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère par la combustion du pétrole, du charbon, du gaz, et par les changements dans l'utilisation des terres (foresterie et agriculture), laissant ainsi moins de 800 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ dans le bilan disponible. Aux niveaux courants des émissions mondiales de gaz à effets de serre, le bilan global du carbone pourrait être épuisé en moins de 15 à 20 ans ; encore moins si le but était de prévenir un réchauffement de 1,5°C et si nous voulions augmenter la probabilité de succès (la plupart des gens n'accepteraient pas 33 % des risques d'échec dans presque tout scénario de prise de décision).

Une analyse des effets cumulatifs des engagements des gouvernements reçus par la CCNUCC, à compter du 1er octobre 2015, démontre que 75 % du bilan mondial du carbone aura été consommé en 15 ans (d'ici 2030) APRÈS avoir tenu compte

des promesses de réduction des émissions. Le Secrétariat de la CCNUCC conclut que « les niveaux cumulatifs d'émissions globales en 2025 et 2030 résultant des Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) ne permettent pas de s'insérer dans les scénarios limitant le réchauffement à 2°C ». Le Secrétariat fait également remarquer que les engagements CPDN actuels « ne s'insèrent pas dans les scénarios 2°C à moindre coût »⁴. Si le but est de prévenir un réchauffement de 1,5°C et si nous voulons augmenter la probabilité de succès, alors selon les engagements courants, le bilan mondial du carbone dans son entier serait consommé bien plus tôt.

Climate Action Tracker et la CCNUCC calculent que les CPDN promises par les gouvernements engagent le monde à un réchauffement d'au moins 2,7°C. Résolument, les contributions des gouvernements aux négociations climatiques actuelles sont bien loin de protéger le monde des dangereux niveaux de réchauffement planétaire.⁵

La plus récente ronde de négociations de la CCNUCC sur le climat fut lancée en 2011 lors de la 17^e Conférence des Parties, à Durban, en Afrique du Sud. Les gouvernements s'étaient entendus à ce moment-là de livrer un nouveau protocole universel de réduction des gaz à effets de serre, un instrument juridique ou autre résultat ayant force juridique sous l'égide de la Convention et applicable à toutes les Parties dès 2015 pour la période au-delà de 2020⁶.

La négociation d'un nouvel accord pour la période post-2020 *n'implique* pas que les engagements des gouvernements *pour 2020* doivent être abandonnés. Au contraire, on s'attend à ce que les Parties ayant des engagements pour 2020 vont respecter leurs promesses et augmenter leur ambition pré-2020⁷. Une ambition accélérée est nécessaire pour amener le monde sur la bonne voie pour plafonner les émissions globales de gaz à effets de serre et ensuite établir un plan d'action pour un déclin rapide et prononcé. Retarder les actions jusqu'à 2020 va tout simplement rendre d'autant plus difficile d'atteindre nos objectifs pour 2025 et 2030.

Renforcer les efforts pour atteindre notre cible domestique pour 2020 et améliorer les investissements internationaux afin d'assurer des réductions mondiales additionnelles

Le Canada est présentement sur la voie d'être au moins 19 % au-dessus des niveaux de 2005 d'ici 2020, en comparaison à sa cible pour 2020 de réduire de 17 % les émissions de gaz à effets de serre au-dessous de 2005 (même après l'inclusion des contributions douteuses d'éliminations provenant des activités terrestres)⁸.

Le gouvernement fédéral peut sensiblement améliorer la crédibilité internationale du Canada en matière de protection du climat en s'engageant à renforcer les efforts pour respecter notre cible domestique pour 2020 et aussi améliorer les contributions financières internationales qui mènent à des réductions globales additionnelles. Les options d'investissements internationaux incluent des contributions financières au Fonds vert pour le climat de la CCNUCC et par l'entremise d'un appui et d'ententes bilatérales de coopération.

En établissant un processus fédéral/provincial et en commençant avec une rencontre des premiers ministres avant la rencontre de Paris et après, cela signifierait que le Canada est sérieux et veut tourner la page sur une longue histoire d'inaction dans le dossier de la protection du climat. La coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux, ainsi qu'avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, s'impose de toute urgence si nous voulons réussir la transition vers un système d'énergie respectueux du climat et de la qualité de vie.

Renforcer la CPDN (Contribution prévue déterminée au niveau national) aux négociations de Paris

Au printemps 2015, le Canada annonçait qu'il s'engagerait à réduire les émissions de gaz à effets de serre de 30 % au-dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 comme contribution aux négociations de la CCNUCC sur le climat. La soi-disante Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN)⁹ a échoué le test des pratiques exemplaires, telles que recommandées par le World Resources Institute¹⁰ et elle fut jugée inadéquate par le Climate Action Tracker¹¹.

LA CPDN PROPOSÉE PAR LE CANADA OBTIENT UNE MAUVAISE NOTE POUR NE PAS AVOIR :

- **Établi une cible de réduction des gaz à effets de serre en ligne avec sa juste part de ce qui est requis pour limiter le réchauffement planétaire en-dessous de 2°C ;**
- **Inclue des engagements en matière d'adaptation ;**
- **Été transparente sur comment la cible du Canada sera atteinte ; et,**
- **Établi un processus domestique robuste pour fixer nos cibles ou le développement de plans domestiques et de mise en oeuvre.**

Une cible plus responsable qui serait cohérente avec la capacité du Canada, avec notre juste part, et un niveau d'émissions respectueux des exigences scientifiques; amènerait le pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre d'au moins 35 % au-dessous des niveaux de 2005 d'ici 2025. La cible proposée par le Canada a manqué le bateau par au moins 5 ans (cinq ans trop tard) et elle est plus faible que ce qui est nécessaire.

AFIN D'EN ARRIVER À UNE NORME QUI DÉMONTRE AU RESTE DE LA PLANÈTE QUE LE CANADA EST SÉRIEUX BEAUCOUP, NOUS DEVRIONS NOUS ENGAGER À :

1. Entamer des actions en ligne avec le maintien du réchauffement planétaire à 1,5°C et une reconnaissance que de limiter le réchauffement planétaire à des niveaux sécuritaires implique l'élimination progressive des combustibles fossiles et une transition vers un système basée à 100% sur les énergies renouvelables d'ici 2050.
 - a. Le Canada devrait développer d'ici 2020 un plan stratégique national pour s'éloigner rapidement de notre modèle de développement économique haut en carbone en faveur d'un modèle de développement durable qui assure une décarbonisation complète de l'économie d'ici 2050.
2. Une cible pour 2025 d'au moins 35 % au-dessous de 2005, une réduction de 50 % d'ici 2030 et une décarbonisation complète d'ici 2050. Les cibles du Canada devraient être exprimées comme un budget carbone.
3. Enchâsser les cibles de réduction des gaz à effets de serre du Canada dans les lois domestiques, en plus d'identifier et d'assigner clairement la responsabilité de la mise en oeuvre et de l'exécution.

4. Établir un processus intérieur robuste pour mettre au point un plan de mise en oeuvre de protection du climat en 2016 qui va inclure les premiers ministres, les ministères appropriés à l'échelle fédérale, provinciale/territoriale, les municipalités, ainsi que les représentants autochtones. Un plan d'action national doit articuler des échéanciers clairs pour sa mise en oeuvre, y compris d'en détailler les contributions et les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux.
5. Jusqu'à quatre milliards de dollars CDN de contributions financières d'ici 2020 aux réductions internationales de gaz à effets de serre, par l'entremise d'aide financière et de contributions à des initiatives telles que le Fonds vert pour le climat et autres arrangements bilatéraux. La moitié de ces contributions devraient appuyer les projets d'atténuation (réduction des émissions) et la moitié devraient appuyer les projets d'adaptation.
6. Développer un plan national d'adaptation aux changements climatiques et s'engager à exiger des évaluations d'impacts sur le climat pour tous les investissements reliés aux infrastructures (y compris les impacts en amont et en aval, ainsi que les interactions avec d'autres projets pertinents actuels, planifiés et proposés).
7. La transparence de sorte que toutes les suppositions sous-jacentes aux projections et aux mesures des émissions de gaz à effet de serre peuvent être quantifiées, vérifiées et comparées aux engagements des autres pays. Le Canada doit surtout être transparent en ce qui a trait à ses calculs des sources et des éliminations reliées au secteur des activités terrestres.
8. Éliminer toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles en commençant immédiatement et compléter le tout pas plus tard qu'en 2020.

Contribuer à un résultat fructueux à Paris en approuvant un « Accord de Paris » robuste¹²

Un engagement à des normes de pratiques exemplaires pour le Canada exige également de faire pression sur tous les gouvernements à Paris d'accepter :

- **Un accord contraignant sur le plan international qui peut être ratifié et qui établit une infrastructure cruciale, y compris :**

- » Un objectif à long terme en ligne avec le maintien du réchauffement planétaire à 1,5°C : l'élimination progressive des émissions de combustibles fossiles et l'établissement graduel d'énergie renouvelable à 100 % pour tout le monde aussitôt que possible, mais pas plus tard qu'en 2050.

L'exigence de développer des plans stratégiques nationaux pour décarboniser les économies d'ici 2050 et qui seraient soumis à la CCNUCC d'ici 2020 et qui seraient en ligne avec les objectifs de développement durables de l'Agenda 2030.

- » Un « Mécanisme Ambition Paris » pour faciliter le processus d'accroître l'ambition au sein de l'« Accord de Paris ».

Les engagements mondiaux actuels qui sont offerts pour Paris, visant à réduire la pollution par les gaz à effets de serre, entraîneraient le monde vers un réchauffement de 3°C. Une courte période d'engagement fera en sorte que le monde évite de s'en tenir à un

faible niveau d'ambition (un accord en 2015 pour une période d'engagement de 10 ans ferait que nous serions pris avec un trop bas niveau d'ambition jusqu'en 2030). Elle crée des incitatifs pour des actions précoces (rapides), elle p une sensibilité politique à la baisses des prix pour les technologies faibles en carbone et autres événements du « monde réel », et elle maintient l'impûtabilité politique parce que les gouvernements actuels sont nettement plus responsables pour l'atteinte des cibles.¹³

- » Le Mécanisme Ambition Paris repose sur trois piliers :

Évaluations de l'adéquation scientifique et un Cadre de référence sur l'équité inscrits dans les périodes d'engagements de 5 ans, y compris :

- ▶ Un principe d'aucune marche arrière.
- ▶ Une clause de progression qui assure que les pays font de plus en plus une mise à échelle des engagements individuels sur l'atténuation et les finances dans les futurs cycles d'engagements.
- ▶ Des périodes communes d'engagements de cinq ans d'atténuation pour tous les pays, ainsi que des cycles synchronisés de cinq ans pour la provision du financement climatique (aide financière).

- ▶ Des évaluations d'adéquation collectives et individuelles qui incluent une participation active de la société civile et qui sont basées sur les évaluations scientifiques les plus récentes, en combinaison avec un cadre de référence scientifique sur l'équité.¹⁴

Un processus qui fait correspondre les contributions conditionnelles¹⁵ avec l'appui international, exigeant les dispositions suivantes dans l'accord de base :

- ▶ Un mandat au Secrétariat de la CCNUCC d'établir un registre des CPDN conditionnelles¹⁵ (aussi tôt qu'en 2016) afin d'identifier clairement les actions potentielles d'atténuation et d'adaptation qui pourraient être débloquées avec la provision de moyens de mise en oeuvre (MOI). Ceci devrait être suivi en établissant un mécanisme d'appariement transparent lors de la 22e session de la Conférence des Parties (2016) afin d'apparier l'appui financier, technologique et technique international avec des éléments supplémentaires et conditionnels des CPDN de pays particuliers. Ce mécanisme d'appariement peut bâtir sur le registre MAAN (Mesures d'atténuation à l'échelle nationale) actuel et il devrait s'appuyer sur le processus facilitateur de haut niveau suggéré dans le cadre du Volet de travail 2 (Work Stream 2 – WS2) (un groupe de travail développant des recommandations pour améliorer les actions pré-2020).¹⁶
- ▶ Une invitation aux pays de fournir plus d'information sur leurs besoins en matière d'atténuation, d'adaptation, de pertes et dommages, facilitée par l'appui (financier et le renforcement des capacités) afin que cette information soit prise en considération durant le prochain cycle d'engagements.

Un cadre robuste et commun de Mesures, révision et vérification (MRV) :

- ▶ Un cadre MRV commun, échelonné et dynamique qui s'avance vers une

comptabilisation et MRV communes, respectant les capacités respectives

- ▶ Une disposition pour créer un cadre MRV robuste pour les provisions de finances publiques et privées
- ▶ Des exigences d'information, dès le départ, pour chaque ronde de CPDN, telles que reflétées dans l'Appel à l'action sur le climat de Lima (Décision 1/CP.20, paragraphe 14)

- **Un Objectif d'adaptation global qui établit un financement prévisible et suffisant pour l'adaptation. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que les pays en développement pourraient faire face à des coûts d'adaptation d'environ 150 milliards de dollars USD par année d'ici 2025/2030.¹⁷ L'Accord de Paris devrait protéger la dignité des populations vulnérables en s'engageant à générer des investissements d'adaptation sous forme de subventions d'au moins 50 milliards de dollars USD par année d'ici 2020 et d'accélérer la compensation pour les pertes et dommages là où l'adaptation n'est ni viable, ni pratique.**

» Établir un engagement séparé dans le cadre de l'accord de Paris pour les pertes et dommages afin d'assurer que l'appui financier va aux gens les plus vulnérables et sans la possibilité d'adaptation.

- **Des objectifs annuels de financement public qui assurent des investissements des finances publiques d'au moins 100 milliards de dollars USD, dont la moitié irait pour réduire la pollution par le carbone et la moitié à l'adaptation d'ici 2020. L'Accord de Paris devrait également s'engager à l'élimination rapide des subventions au secteur des combustibles fossiles. Des études suggèrent des exigences en matière d'investissements mondiaux dans l'énergie propre d'au moins 1 billion de dollars USD par année ; que celles-ci sont nécessaires d'ici 2030¹⁸ afin d'en rester à un réchauffement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux**

pré-industriels. Décidément, l'Accord de Paris doit créer des mécanismes pour un effet de levier sur les finances publiques et pour stimuler les investissements privés dans l'énergie renouvelable. La création d'un Fonds technologique mondial appuierait la réalisation d'un système d'énergie renouvelable à 100 % d'ici 2050.

- **Des principes d'intégrité sociale et écologique, et des règles transparentes pour le secteur terrestre qui priorisent la protection et la restauration des écosystèmes, et identifier et faciliter les réductions des émissions de toutes les sources. Il est essentiel que les gouvernements s'assurent que les réductions et les retraits des émissions des écosystèmes naturels¹⁹ se fassent en plus des actions dans d'autres secteurs, et qu'elles soient en ligne avec toutes les obligations internationales pertinentes. Les actions visant à réduire les émissions du secteur terrestre doivent prioriser les activités qui font la promotion des droits, de la sécurité alimentaire, qui protègent la biodiversité et qui prévoient un seuil de sécurité alimentaire par habitant. Ces activités prioritaires comprennent la réduction et l'élimination progressive de la déforestation et de la dégradation des forêts, la protection des forêts naturelles et la restauration des écosystèmes dégradés, par exemple en « remouillant » les tourbières.**
- **Des mécanismes de marché qui :**
 - » Établissent des principes pour assurer l'intégrité environnementale de l'accord. Ces principes doivent exiger que les réductions des émissions sont réelles, additionnelles, vérifiables et permanentes ; qu'elles évitent le double comptage de l'effort ; sont supplémentaires à l'atténuation nationale ambitieuse et assurent des bienfaits atmosphériques nets.
 - » Permettent seulement aux pays qui ont des cibles à l'échelle de leur économie

(exprimées de préférence comme budgets carbone pluriannuels et pas seulement des cibles par année individuelle) d'utiliser les marchés pour la conformité.

- » Assurent un système commun de comptabilisation pour mesurer et faire rapport sur les réductions à la fois dans les pays hôtes et parrains.
 - » Ne reconnaissent pas les unités des mécanismes pré-2020 du Protocole de Kyoto pour la conformité avec ses engagements d'atténuation post-2020.
- **Une décision de la Conférence des Parties qui :**
 - » Met en place les processus, mandats, règles et lignes directrices qui sont requis pour assurer l'opération souple et efficace de l'Accord de Paris.
 - » Mandate l'ambition des atténuations, des adaptations, des pertes et dommages, et de la surveillance pour la période pré-2020.
 - » Établi des processus robustes pour la surveillance, la révision et la vérification qui sont détaillées afin d'assurer la transparence et l'intégrité.
 - » Assurent une nouvelle Évaluation périodique (commençant en 2018, se terminant avant 2020, et se répétant à chaque cinq ans) qui informe le processus du Mécanisme Ambition Paris.

Le Canada a un travail important à faire à domicile et dans le cadre des préparatifs pour les négociations de Paris sur le climat. S'engager à avancer nos recommandations ne ferait pas seulement que de démontrer au reste de la planète que le Canada tient beaucoup à protéger le climat pour les gens, les plantes et la vie sauvage qui en dépendent, mais cela mettrait notre pays et le monde sur la voie d'un développement durable pour tous et toutes.

Endnotes

1. http://unfccc.int/essential_background/convention/items/6036.php
2. UNFCCC Secretariat. (2015). Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions. Bonn: United Nations.
3. https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_full.pdf, p. 13
4. UNFCCC Secretariat. (2015). Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions. Bonn: United Nations, p.15, p. 12
5. http://climateactiontracker.org/assets/publications/CAT_global_temperature_update_October_2015.pdf
6. http://unfccc.int/key_steps/durban_outcomes/items/6825.php
7. https://unfccc.int/meetings/bonn_oct_2015/meeting/8924/php/view/virtualparticipation.php
8. https://ec.gc.ca/ges-ghg/E0533893-A985-4640-B3A2-008D8083D17D/ETR_E%202014.pdf
9. <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>
10. http://www.wri.org/sites/default/files/uploads/Decoding_INDCs.pdf
11. <http://climateactiontracker.org/countries/canada.html>
12. Climate Action Network. (2015). The Paris Package: A Springboard for Sustained, Transformative Change: Climate Action Network.
13. <http://carbonmarketwatch.org/briefing-paper-the-need-for-5-year-commitment-periods-in-the-paris-protocol-why-a-review-is-inadequate/>
14. CAN (2013): Equity Reference Framework at the UNFCCC Process, http://www.climatenetwork.org/sites/default/files/can_erf_discussion_paper_-_05062013.pdf
The equity assessment should be based on the equity indicators - adequacy, responsibility, capability, development need and adaptation need - ensuring the dynamic character of approaching differentiation
15. INDCs on offer include unconditional commitments (like Canada), but also conditional commitments (like Mexico) that go further than unconditional elements if funding and other supports were available.
16. Two high-level facilitators (on the former head of state level) should be tasked with matching large-scale national, regional and global mitigation opportunities with the necessary funding and liaising with decision-makers. The high-level facilitators should receive the necessary logistic support to manage that task and to inform parties regularly (in line with the 5-year cycles) about their progress. The high-level facilitators should rotate every 5 years.
17. http://www.unep.org/climatechange/adaptation/gapreport2014/portals/50270/pdf/AGR_FULL_REPORT.pdf
18. <https://www.ceres.org/resources/reports/investing-in-the-clean-trillion-closing-the-clean-energy-investment-gap/view>
19. As trees and plants grow and soil builds carbon is removed from the air and absorbed into living things as biomass; when plant material dies or is burned carbon is returned to the atmosphere through decomposition or combustion. Planting trees and perennial crops, ensuring healthy, diverse forests and permanent crops, and reduced soil disturbance enhance carbon uptake; cutting forests and disturbing soil for agriculture and development add carbon to the air. The UNFCCC and Kyoto Protocol provide rules for accounting for these "fluxes" so that where there is an increase in carbon absorption as a result of human activities (i.e., reduced harvesting, conservation) these reductions can be counted as a contribution toward a country's emissions reduction targets. There are also rules for accounting for carbon stored in harvested wood products. The IPCC has established guidelines for measuring and reporting on these activities. It is critical that there be transparency in land sector accounting to ensure reductions/emissions are appropriately accounted for under the Paris Agreement and subsequent decisions.



Climate Action Network Canada – Réseau action climat Canada
1510-1 Nicholas Street | Ottawa, ON | K1Y 1T9 | Canada
Tel & Fax: +1 (855) CLIM-NET (254-6638) | info@climateactionnetwork.ca
www.climateactionnetwork.ca | [@CANRACCanada](https://twitter.com/CANRACCanada)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :

Louise Comeau

506-238-0355

lcomeau@climateactionnetwork.ca